

Procédure d'accueil handicap

Feu vert formation et 3F formation

Spécificité Feu vert formation : Les formations aux permis **lourds** sont **soumises à une visite médicale effectuée** par un médecin spécialisé, agréé par la préfecture. Sa validation concernant l'aptitude du candidat **conditionne l'entrée en formation**. Nous tenons à disposition de nos clients la liste des incompatibilités.

